



Programme SSIAP 2

Chef d'équipe de sécurité incendie - Formation initiale

70 heures (hors examen)

Réf. FORM-SSIAP2-01 · Édition 2026 · Arrêté du 2 mai 2005 modifié (annexe III)

70 h

DURÉE

6 à 12

PARTICIPANTS

35-0012

AGRÈMENT PRÉFECTURE

RS5642

RÉPERTOIRE SPÉCIFIQUE

LE DISPOSITIF

Présentation de la formation

Intitulé	SSIAP 2 - Chef d'équipe de sécurité incendie et d'assistance à personnes (formation initiale).
Public visé	Agents de sécurité incendie souhaitant accéder à l'encadrement d'une équipe.
Prérequis	Être titulaire du SSIAP 1 en cours de validité ; justifier d'au moins 1 607 heures d'activité comme agent SSIAP 1 ; secourisme en cours de validité (SST, PSE1/PSE2 ou PSC1 de moins de 2 ans) et certificat médical d'aptitude de moins de 3 mois.
Durée	70 heures (hors temps d'examen).
Effectif	De 6 à 12 participants.
Modalité	Présentiel, en intra ou inter-entreprises.
Lieu	Centre d'Affaires Alizés, Cesson-Sévigné (ou dans vos locaux).
Délai d'accès	Selon la programmation des sessions ; nous consulter.
Accessibilité	Locaux accessibles PMR. Situation de handicap : nous contacter.
Reconnaitances	Centre agréé Préfecture n° 35-0012. Certifié Qualiopi n° QUA009450. Diplôme enregistré au Répertoire spécifique RS5642 (min. de l'Intérieur).

COMPÉTENCES VISÉES

Objectifs pédagogiques

- 1 Manager une équipe de sécurité incendie (organisation, motivation, gestion des conflits).
- 2 Former et évaluer les agents, organiser des séances d'instruction et d'exercice.
- 3 Exploiter et maintenir les systèmes de sécurité incendie (SSI).
- 4 Appliquer la réglementation d'hygiène et de sécurité du travail.
- 5 Diriger le poste central de sécurité en situation de crise.

Programme détaillé (4 parties)

1. Rôles et missions du chef d'équipe 38 h	2. Manipulation du système de sécurité incendie 10 h
3. Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie 6 h	4. Chef du poste central de sécurité en situation de crise 16 h

Programme détaillé heure par heure remis à l'inscription.

MÉTHODES, ÉVALUATION & FINANCEMENT

Modalités pédagogiques, validation & financement

- ♦ **Moyens** : apports théoriques, mises en situation et exercices sur feu réel ; support de formation remis ; salle équipée ; effectifs maîtrisés. Visites applicatives en conditions réelles (conventions de mise à disposition d'ERP).
- ♦ **Encadrement** : formateurs SSIAP 3 qualifiés, inscrits nominativement à l'agrément préfectoral n° 35-0012.
- ♦ **Évaluation** : QCM de 40 questions et épreuve orale (animation d'une séquence pédagogique), devant jury.
- ♦ **Suivi** : feuilles d'émargement par demi-journée ; questionnaire de satisfaction.
- ♦ **Sanction** : diplôme SSIAP 2 délivré aux candidats reçus (valable 3 ans, maintenu par recyclage triennal de 14 h).
- ♦ **Financement** : plan de développement des compétences de l'employeur (art. L.6321-1 du Code du travail) ; prise en charge OPCO possible (organisme certifié Qualiopi) ; France Travail selon situation.
- ♦ **Références** : arrêté du 2 mai 2005 modifié ; règlement de sécurité ERP ; réglementation IGH ; Code de la construction et de l'habitation ; Code du travail.

Tarifs et conditions : sur devis, selon l'effectif, la modalité (intra / inter) et vos contraintes.
Devis personnalisé sous 48 h.

Contact & inscription - Pôle Formation

22 rue de la Rigourdière, Centre d'Affaires Alizés (Bureau 116), 35510 Cesson-Sévigné

Tél. 02 99 83 05 52 · formation@sigmaxis.fr · sigmaxis.fr

Sigmaxis Formation - SAS à associé unique, RCS Rennes 999 213 796 00017, APE 8559A. Déclaration d'activité n° 53351283135 auprès du préfet de région Bretagne ; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Certification Qualiopi n° QUA009450 délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation. Centre agréé par la Préfecture d'Ille-et-Vilaine n° 35-0012 (arrêté du 24 juin 2026) pour les formations SSIAP 1, 2 et 3, recyclages et remises à niveau.